

**EXTRAIT** du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bécancour, tenue le **15 janvier 2024**.

Sont présents : La mairesse, madame Lucie Allard, madame la conseillère Jasmine Hébert, monsieur le conseiller Guillaume Carignan, monsieur le conseiller Pierre Moras, madame la conseillère Annie Gauthier, monsieur le conseiller Marion Lamothe et monsieur le conseiller Pascal Doucet,

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Lucie Allard.

## RÉSOLUTION 24-029

### **ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BÉCANCOUR À AGIR CONCRÈTEMENT POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ POUR FREINER SA PERTE ET ENCOURAGER SA SAUVEGARDE EN CIBLANT LES MEILLEURES OPPORTUNITÉS POUR LE FAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

**CONSIDÉRANT** que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

**CONSIDÉRANT** le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

**CONSIDÉRANT** les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

**CONSIDÉRANT** les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

**CONSIDÉRANT** que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE** **Monsieur Guillaume Carignan**

### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Ville de Bécancour s'engage à :

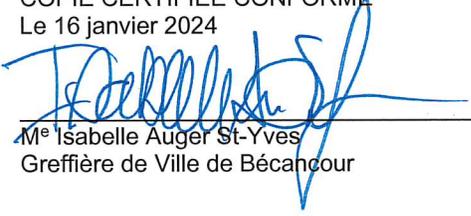
- participer à l'effort de protection, restauration et mise en valeur des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;
- favoriser la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;
- soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030;
- protéger durablement les habitats des espèces à situation précaire;
- participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;
- prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour nos citoyens et adopter des politiques et règlements favorisant le verdissement du territoire.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(s) Lucie Allard  
Lucie Allard, mairesse

(s) Isabelle Auger St-Yves  
M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le 16 janvier 2024

  
M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de Ville de Bécancour

Courrier : Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec  
Classement : Dépôt 10